

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le vingt et trois avril à dix-huit HEURES trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents :

Mmes Laetitia RIVAIRAN, Pascale VAISSIERE, Caroline COUGNAUD, Mélanie DAMIEN, GLEIZES Laure, MM. Pascal ORBILLOT, Michel ORCAN, Jean-Yves BOYER, Pascal ROLAND, Jean Noël RIGAL, Christian DUMINIL

Secrétaire de séance : Mme. VAISSIERE Pascale

Quorum :

11 membres présents

1. APPROVATION PROCES VERBAL 19 MARS 2026

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 mars 2026. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique de la commune de l'exercice 2025.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique de la commune 2025.

3. VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE EAU 2025

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique budget annexe eau de l'exercice 2025.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique budget annexe eau de l'exercice 2025.

4. VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

Monsieur ORCAN Michel 2^{ème} adjoint, présente aux membres du conseil municipal le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2025.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget annexe de l'assainissement 2025.

5. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 181.37 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	258 986.49 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	264 167.86 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	15 042.83 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-12 754.65 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 264 167.86 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	264 167.86 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

6. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET EAU

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	16 593.82 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	52 026.25 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	68 620.07 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	34 733.70 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 232.63 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	68 620.07 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	68 620.07 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

7. VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance du compte financier unique de l'exercice 2025, le Conseil Municipal constate les résultats suivants

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	809.99 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	1 798.87 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	2 608.86 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	23 450.47 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	5 200.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	2 608.86 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	2 608.86 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 6586) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

8. VOTE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2026:

Le budget primitif 2026 s'équilibre à **607 426.95€** dont **535 920.90€** en section de fonctionnement et **71 506.05€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2025, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **264 167.86€** et l'excédent net investissement reporté de **15 042.83€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 11 VOIX POUR, le budget primitif de la commune pour 2026.

9. VOTE BUDGET ANNEXE EAU 2026

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'eau pour 2026:

Le budget annexe de l'eau 2026 s'équilibre à **152 169.14€** dont **107 237.07€** en section de fonctionnement et **44 932.07€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2025, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **68620.07€** et l'excédent net investissement reporté de **33 501.07€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 11 VOIX POUR, le budget annexe de l'eau pour 2026.

10. VOTE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2026

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'assainissement pour 2026:

Le budget annexe de l'assainissement 2026 s'équilibre à **206 154.88€** dont **55 694.27€** en section de fonctionnement et **150 460.61€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2025, à savoir l'excédent net fonctionnement reporté de **492.27€** et l'excédent net investissement reporté de **28 650.47€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 11 VOIX POUR, le budget annexe de l'assainissement pour 2026.

11. VOTE TAUX IMPOSITION POUR 2026

Monsieur le Maire,

Par délibération du 30 mars 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 44,02 %

TFNB : 69.02 %

TH : 6.55 %

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B du CGI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

TFB : 44.46 %

TFNB : 69.71 %

TH : 6.69 %

12. DEMANDE SUBVENTION PROJET RENOVATION LOGEMENT LOCATIF EXISTANT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation du logement locatif de la commune au n° 27 Avenue André Cabrol. Des aides financières peuvent être allouées pour mener à bien ces opérations.

Des devis ont été demandés et le montant de ces travaux s'élève à 8 106.21€ HT / 9 060.55€ TTC.

Une subvention pourrait être demandée pour ces travaux au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réaliser le projet des travaux de rénovation du logement de la commune de Massaguel et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

- subvention Conseil Départemental : 2 431.86€HT
- participation communale : 5 674.35€ HT / 6 628.70€ TTC

Décisions prises à l'unanimité.

13. VOTE CONTRAT DE MAITRISE D'OUVRE AVEC ETUDEO

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le contrat de maîtrise d'œuvre de la société Etudeo pour les travaux de mise aux normes de l'assainissement collectif de La Rassègue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre à la société Etudeo, pour un montant de 12 000 € HT, soit 14 400 € TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette maîtrise d'œuvre, ainsi que toute demande de subvention, comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 70 % du montant total HT ;
- Département : 10 % du montant total HT.

PRÉVOIT les crédits nécessaires au budget annexe assainissement 2026.

Décisions prises à l'unanimité.

14. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des quatre membres titulaires de la commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres.

Une seule liste étant en présence, il est procédé au vote et sont donc élus à l'unanimité.

Membres titulaires :

- M. ORBILLOT Pascal
- M. ORCAN Michel
- M. ROLAND PASCAL
- M. BOYER Jean-Yves

Membres suppléants:

- Mme. RIVAIRAN Laetitia
- Mme. VAISSIERE Pascale

Ils ont déclaré accepter leur mandat

15. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DE PROPOSITION DE COMMISSAIRES APPELES A SIEGER A LA COMMISSION COMMUNAL IMPOTS DIRECTS

En vertu de l'article 1650 du Code général des impôts, il doit être, dans chaque commune, institué une Commission communale des impôts directs (CCID).

Les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, cependant il appartient au Conseil municipal de proposer une liste des contribuables répondant aux conditions exigées par le Code général des impôts. La CCID doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil municipal. Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune.

En l'occurrence, pour les communes de moins de 2000 habitants, elle est composée par le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'établir, en application de l'article 16050 du CGI, une liste de 6 contribuables proposée au directeur départemental des finances publiques du Tarn en vue de la désignation de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants de la commission communale des impôts directes (SCCID) de la commune de Massaguel
- La liste des personnes proposées est arrêtée comme suit :

TITULAIRES :

- o Mme. VAISSIERE Pascale
- o Mme. ROLAND Sylvie
- o Mme. BRUN Christelle
- o Mme. PASTUREL Marie
- o M. COUDERC Luc
- o M. JAMME Laurent

SUPPLEANTS

- o Mme. BONNET Sandrine
 - o M. PRADRELLE Lilian
 - o M. LOEILLET Jean-Louis
 - o Mme. LAUNET Anaïs
 - o M. NATHAN Albert
 - o M. ESCRIBE Jean-Marc
- Il est rappelé que le maire est membre de droit de la CCID et ne doit donc pas figurer sur la liste des personnes proposées.
 - La présente délibération sera transmise aux autorités compétentes dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

16. ETABLISSEMENT DE LA LISTE DE PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil municipal de la commune de Massaguel réuni sous la présidence de Monsieur

VU le Code électoral et notamment les articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de proposer les personnes susceptibles de composer la commission de contrôle des listes électorales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PROPOSE :

- Madame VAISSIERE Pascale, conseillère municipale, en qualité de membre du conseil municipal;
- Madame ROLAND Sylvie, en qualité de délégué de l'administration ;
- Madame BONNET Sandrine, en qualité de délégué du président du tribunal judiciaire.


PRÉCISE

Que ces propositions seront transmises à Monsieur le Préfet du Tarn pour suite à donner.

Vote :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstentions : 0

FIN DE LA SEANCE

Prénoms et NOMS	Signatures
ORBILLOT Pascal	
VAISSIERES Pascale	